

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021 à 15h00 par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence : Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) suivants : Messieurs Donald Richard, Dean Brisson, Benoit Gratton et Madame Fanny Véronique Couture. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Monsieur Jean-François Perrier, conseiller est absent, absence motivée.

Monsieur Louis Laurier, conseiller est absente, absence non motivée.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, Madame Guylaine Maurice, directrice générale.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 15h05, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## ORDRE DU JOUR

### **OUVERTURE DE LA SESSION :**

- 1) Autorisation de la tenue de la séance à huis clos et enregistrement de celle-ci.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Appel d'offres sur invitation travaux de pavage rue Principale.
- 4) Période de questions.
- 5) Levée de la séance.

### **RÉSOLUTION 142-21**

### **AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET ENREGISTREMENT DE CELLE-CI**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, le décret 388-2020 du 29 mars 2020, le décret 418-2020 du 7 avril 2020, le décret 460-2020 du 15 avril 2020, le décret 478-2020 du 22 avril 2020, le décret 483-2020 du 29 avril 2020, le décret 501-2020 du 6 mai 2020, le décret 509-2020 du 13 mai 2020, le décret 531-2020 du 20 mai 2020, le décret 544-2020 du 27 mai 2020, le décret 572-2020 du 3 juin 2020, le décret 593-2020 du 10 juin 2020, le décret 630-2020 du 17 juin 2020, le décret 667-2020 du 23 juin 2020 le décret 690-2020 du 30 juin 2020, le décret 717-2020 du 8 juillet 2020, le décret 807-2020 du 15 juillet 2020, le décret 811-2020 du 22 juillet 2020, le décret 814-2020 du 29 juillet 2020, le décret 815-2020 du 5 août 2020, le décret 818-2020 du 12 août 2020, le décret 845-2020 du 19 août 2020, le décret du 895-2020 du 26 août 2020, le décret 917-2020 du 2 septembre 2020, le décret 925-2020 du 9 septembre 2020, le décret 948-2020 du 16 septembre 2020, le décret 965-

2020 du 23 septembre 2020, le décret 1000-2020 du 30 septembre 2020, le décret 1023-2020 du 7 octobre 2020, le décret 1051-2020 du 14 octobre 2020, le décret 1094-2020 du 21 octobre 2020, le décret 1113-2020 du 28 octobre 2020, le décret 1150-2020 du 4 novembre 2020, le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, le décret 1038-2020 du 9 décembre 2020, le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020, le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, le décret 1-2021 du 6 janvier 2021, le décret 3-2021 du 13 janvier, le décret 31-2021 du 20 janvier 2021, le décret 59-2021 du 27 janvier, le décret 89-2021 du 3 février 2021, le décret 103-2021 du 10 février, le décret 124-2021 du 17 février, le décret du 141-2021 du 24 février, le décret 176-2021 du 3 mars 2021, le décret 204-21 du 10 mars 2021, le décret 243-2021 du 17 mars 2021, le décret 291-2021 du 24 mars 2021, le décret 489-2021 du 31 mars 2021, le décret 525-2021 du 7 avril 2021, le décret 555-2021 du 14 avril 2021, le décret 570-2021 du 21 avril 2021, le décret 596-2021 du 28 avril 2021, le décret 623-2021 du 5 mai 2021, le décret 660-2021 du 12 mai 2021, le décret 679-221 du 19 mai 2021, le décret 699-2021 du 26 mai, le décret 740-2021 du 2 juin, le décret 782-2021 du 9 juin, le décret 807-2021 du 16 juin 2021, le décret 849-2021 du 23 juin 2021, le décret 893-2021 du 30 juin, le décret 937-2021 du 7 juillet, et le décret 1062-2021 du 14 juillet qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 23 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 émit le 26 avril 2020 stipulant que toute réunion, séance ou assemblée qui aura lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil, de la directrice générale/secrétaire-trésorière et de la directrice générale adjointe, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence, que cet enregistrement soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 143-21** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 144-21**  
**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TRAVAUX DE PAVAGE RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 3 fournisseurs pour des travaux de pavage sur la rue Principale;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a fait parvenir une offre pour ces travaux et que cette offre est comparable à l'estimation établie avant l'appel d'offres et que l'entrepreneur est en mesure de faire les travaux dans le délai requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'offre reçue de Le Roy du pavage & Fils inc. selon le bordereau de soumission daté du 6 juillet 2021 et au montant de 61 901.25\$ taxes incluses est acceptée.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre cette résolution à l'entrepreneur, laquelle fera office de contrat.

Ces travaux devront être complétés dans le délai prescrit au devis, cependant étant donné que l'octroi du mandat a été retardé d'une semaine les travaux devront être complétés au plus tard le 8 septembre 2021.

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes :
Le Roy du pavage & Fils inc.	61 901.25\$
Pavage Ste-Adèle Ltée	Ne peut donner suite à notre demande
Pavage Jérômien	Impossible de respecter les délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 145-21**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que la session soit levée, il est 15h13.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guyline Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.